



Informations concernant le/la patient(e) : facturation de l'assurance maladie aux centres de pneumologie

La loi exige que le service de la santé de la ville de New York facture les services relatifs à la tuberculose aux compagnies d'assurance maladie.

**Si vous n'avez pas d'assurance maladie, vous bénéficierez tout de même de soins.
Le centre de santé dispense ses soins à tout le monde.**

J'ai une assurance maladie. Mon assurance couvrira-t-elle la visite ?

Oui. Si vous êtes assuré(e), le service de la santé facturera votre régime d'assurance et ne vous demandera de régler ni la totalité ni une partie du paiement.

Que se passe-t-il si je n'ai pas ma carte d'assuré sur moi ?

Si vous êtes assuré(e) mais que vous n'avez pas votre carte sur vous, la clinique vous remettra une lettre pour que vous puissiez envoyer les informations sur votre assurance par courrier postal après votre visite. Le service de santé ne vous demandera de régler ni la totalité ni une partie du paiement.

Que se passe-t-il si je n'ai pas d'assurance maladie ?

Vous bénéficierez tout de même de soins. Le centre de santé dispense ses soins à tout le monde.

Ma visite est-elle confidentielle ?

Oui. Veuillez demander au personnel de la clinique de vous remettre l'Avis relatif à la confidentialité de la Loi sur la transférabilité et la responsabilité de l'assurance maladie (Health Insurance Portability and Accountability Act, HIPAA) pour un complément d'information. Le service de santé ne vous enverra ni facture, ni relevé financier, ni reçu.

Remarque : de nombreux prestataires d'assurance maladie envoient un Descriptif des avantages à l'assuré(e) avec les détails de la visite (y compris les tests, les diagnostics et le traitement). Si vous craignez que des informations soient envoyées à l'assuré(e), vous pouvez contacter votre prestataire d'assurance maladie et demander que le Descriptif des avantages soit envoyé à une autre adresse.

En cas de questions, à qui dois-je m'adresser ?

Pour d'autres renseignements concernant la facturation, consultez nyc.gov/health et recherchez « clinic billing FAQ » (« FAQ facturation clinique ») ou appelez le 311 et posez des questions sur « la facturation des soins cliniques du service de santé ». Vous pouvez également appeler le personnel de la clinique.